# La première section de la Croix-Rouge suisse : Winterthur

Autor(en): **Valsangiacomo, Enrico**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **96 (1987)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682189

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

## PAGES D'HISTOIRE (VI)

Une histoire exemplaire

# La première section de la Croix-Rouge suisse: Winterthur

**L'histoire de la création et des débuts de la première section de la Croix-Rouge suisse révèle les difficiles rapports existant déjà entre l'organisation centrale et les sections. Enrico Valsangiacomo retrace l'origine et les premières années d'une section modèle.**

*Enrico Valsangiacomo*[1]

Les statuts de 1866 de l'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles» prévoyaient, à l'article 4, que la société serait organisée en une association fédérale et en sections cantonales. Les statuts de la «Société centrale suisse de la Croix-Rouge», fondée en 1982, disaient à l'article 2, que cette dernière était formée «a) par les sociétés philanthropiques et patriotiques qui déclarent par écrit leur adhésion et paient une cotisation annuelle d'au moins Fr. 5.–; b) par toute personne qui verse une cotisation annuelle d'au moins Fr. 1.–». Aucune allusion n'est faite, dans les statuts de cette nouvelle société, à d'éventuelles sections cantonales ou régionales. En fait, leur rôle était tenu par les sociétés philanthropiques et patriotiques. Lors de la révision des statuts de la Société centrale en 1886, on n'a pas non plus pensé organiser la société en un comité central et en sections. Il était simplement indiqué à l'article 4 que «la société consiste de membres ordinaires et de membres honoraires». Et à l'article 5 on donnait le détail: «Les membres ordinaires sont: a) les autorités et les sociétés qui paient une cotisation annuelle d'au moins Fr. 5.–; b) Les personnes, sans distinction de sexe, qui s'engagent à payer une cotisation annuelle d'au moins un franc. Les membres honoraires sont nommés par l'assemblée générale sur présentation de la direction.» Ces statuts furent à leur tour révisés en 1893: ce n'est qu'à cette date que l'on concevra la Société centrale comme composée, entre autres, de sections locales ou cantonales.

Si maintenant l'on sait que la section de Winterthur s'est créée, de sa propre initiative, en 1887, on mesurera mieux l'importance de cette décision pour le futur de la «famille» Croix-Rouge de notre pays, l'innovation qu'elle a apportée au sein de sa structure, et quand on saura ce que cette section a accompli pendant ses premières années d'existence, on appréciera encore plus les initiatives dont elle a enrichi la vie de la société nationale.

[1] Historien, chargé de projets à la CRS

### *Des rumeurs de guerre*

Comme on le relève dans son premier rapport annuel – publié dans le *Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit* de 1887 – «la Société de la Croix-Rouge de Winterthur et des environs doit sa naissance à la situation mondiale particulièrement instable et à l'initiative de la société des officiers du lieu». En effet, au tournant de l'année 1886/1887 et pendant les premiers mois de 1887, la situation diplomatique en Europe était des plus tendues. Entre autres raisons de tensions, il y avait l'alliance que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie venaient de créer (la Triplice), manifestement hostile à la France et à la Russie. Cette dernière puissance était en plus particulièrement en alerte à cause des Balkans, en pleine effervescence, et elle se sentait menacée. Enfin et surtout, rien n'allait plus entre la France et l'Allemagne: la première n'avait pas «digéré» le traité de Francfort et la deuxième n'arrivait pas à assimiler l'Alsace-Lorraine. Dans cette contrée «allemande» il y avait continuellement des incidents, dont le plus retentissant, celui qui «pendant huit jours a tenu l'Europe suspendue entre l'espérance et la crainte» (*Journal de Genève*, 3 mai 1887) ce fut l'affaire Schnaebelé, qui éclata le 20 avril 1887. Et c'est le 22 avril qu'eut lieu à Winterthur une assemblée de délégués de différentes associations patriotiques de l'endroit, appelées par la Société locale des officiers, dans une atmosphère empreinte de gravité et d'appréhension. De cette assemblée sortira, quinze jours plus tard – le 6 mai 1887 – la «Société de la Croix-Rouge de Winterthur et des environs».

### *En attendant, des services utiles à la population*

Le but de la société est «d'organiser une activité de secours volontaires pour le service sanitaire en cas de conflit et la mettre à profit le plus possible» (article premier des statuts). Parmi les tâches les plus importantes à accomplir en temps de paix il faut citer: «a) collecter l'argent; b) compléter et accroître le mobilier existant pour les malades...; c) former du personnel soignant par des cours appropriés ainsi que soutenir des cours semblables et les sociétés qui seront aptes et disposées à aider la Croix-Rouge en cas de conflit (sociétés des samaritains, etc.)» (art. 2).

Dès sa création, la section de Winterthur se donna corps et âme à la réalisation de ces trois tâches. Les liquidités, entre 1887 et 1889, passent du simple au double. En ce qui concerne le matériel sanitaire, un contrat très avantageux est signé avec le magasin d'articles sanitaires Sigrist-Peyer et une vingtaine de matelas de paille et de coussins «en bon chanvre» sont confectionnés, auxquels il faut ajouter une grande quantité de serviettes, d'écharpes et de bandes, produit des soirées laborieuses du groupe féminin de la section.

Mais les femmes sont surtout actives à la mise sur pied des cours de soins aux blessés et aux malades, qui connaissent un grand succès. Triées sur le volet, prêtes à s'engager dans le service volontaire de la section en cas de guerre, 48 femmes (sur 104 inscrites) vont suivre, pour la première fois du 3 novembre 1887 au 24 janvier 1888, des cours du soir une fois par semaine, donnés par quatre médecins, dont le premier président de la section, le major des troupes sanitaires Heinrich Ziegler-Schäppi. L'année suivante, 57 sont les participantes. Et en 1890, la section, poussée par la nécessité d'encadrer toutes ces «dames-infirmières» par des «chefs» organise des «cours d'hôpital» pour un nombre restreint de femmes, intéressées à devenir «officiers responsables des troupes féminines volontaires». En revanche, une autre initiative avait été lancée, sans succès, par les femmes de la section: les visites d'hôpital. Il s'agissait d'organiser des visites aux malades avec fleurs, fruits et lectures, «un autre beau projet se situant de plein droit dans le domaine de la formation de personnel soignant», mais il a fallu tout de suite y renoncer, «car il ne trouva pas la compréhension nécessaire».

En attendant le conflit, ces femmes ainsi formées se vouaient au service de la population par des soins à domicile, et cela à la pleine satisfaction

***Fac-similé de l'en-tête du premier papier à lettre utilisé par la section lors de ses premières années d'existence.***

des responsables de la section et des bénéficiaires. Dans le rapport annuel de 1889 on peut lire en effet: «Nous ne croyons en aucun cas d'avoir des parfaites infirmières en cas de besoin, mais chaque médecin est obligé de l'avouer – et l'expérience l'a suffisamment démontré – que rien que dans les soins à domicile les fruits de notre activité se manifestent de façon très heureuse.» La Société centrale suisse de la Croix-Rouge, qui avait laissé tomber le but des cours de soins infirmiers dans la révision de ses statuts de 1886, tirera la leçon de l'activité de Winterthur, et quelques années plus tard elle en fera une obligation pour elle et pour toutes les sections.

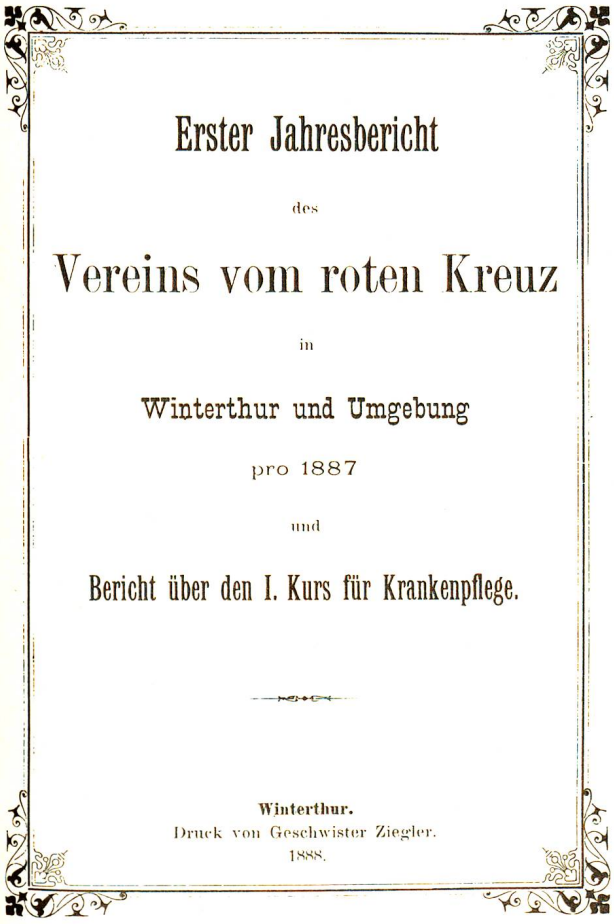

Erster Jahresbericht

des

Vereins vom roten Kreuz

in

Winterthur und Umgebung

pro 1887

und

Bericht über den I. Kurs für Krankenpflege.

Winterthur.
Druck von Geschwister Ziegler.
1888.

*Le premier rapport annuel de la section.*

### *Le dynamisme d'une section et la réforme des statuts*

Comme nous l'avons dit au début, les statuts de 1886 de la Société centrale ne prévoyaient rien au sujet des rapports entre la «société mère» et les sections. A Berne, comme nous l'avons vu, on concevait la Croix-Rouge suisse d'une autre façon. Cette manière de voir ne tarda pas à se trouver en contradiction avec la réalité, car à partir de 1887 justement, des sections se créèrent nombreuses dans le pays. C'est seulement en 1893 que les statuts furent révisés, pour combler une lacune, et de cette révision Winterthur en fut le moteur. Il faut dire que dans cette section, on ne manquait ni d'esprit clair ni de sens de l'initiative. Preuve en est, par exemple, lorsque ses dirigeants voulurent savoir sur quel pied la Société centrale se mettait vis-à-vis d'eux. La lettre fut envoyée, il y a lieu de croire, peu de temps après la fondation de la section. Mais à Berne on ne se pressa pas de répondre. Alors, «malgré une longue attente... notre comité décida sans autres formalités d'annoncer l'entrée de notre société dans la Société centrale». Autre exemple, une année plus tard, on attendait à Winterthur des prescriptions ou un «schéma» en matière de matériel sanitaire: annoncées par Berne pour janvier 1888, ces prescriptions n'étaient pas encore parvenues à Winterthur en octobre. («Etant donné que le schéma que nous avons demandé par lettre officielle le 9 octobre 1888 ne nous a pas encore été envoyé...», écrivait amèrement le président dans le rapport annuel de la section pour 1888.) Qu'à cela ne tienne, la section désirant accomplir ses tâches avant la fin de l'année, débloqua un crédit de Fr. 500.– pour l'achat de matériel sanitaire: «Si le comité voulait rester fidèle à son programme et annoncer à la société que d'autres progrès avaient été faits, il fallait donc agir par soi-même.» Même sans «schéma»!

Une section si active, œuvrant dans plusieurs domaines, en contact étroit avec la population ne pouvait pas se limiter à des tâches mineures, comme le voulait la Société centrale dans des directives à l'adresse des sections émises le 23 mai 1888, et qui consistaient «à côté du recrutement de membres, à recueillir des fonds et à les envoyer à la Société centrale». Cela aurait signifié le démantèlement de la section. Avec raison, cette dernière fit valoir l'opportunité du maintien de ses activités: «D'ailleurs l'intérêt pour notre cause peut pénétrer dans toutes les couches de la population si cette dernière n'est pas seulement considérée comme une quantité chiffrable mais surtout si elle a la possibilité de voir autour d'elle ce qui se fait... soit à travers des conférences publiques, soit par l'organisation de cours, soit par l'emploi de matériel sanitaire.» Pour cette raison, ainsi que pour d'autres, il fallait alors changer les statuts: c'est la proposition que la section de Winterthur fit en 1889; six sections étaient alors déjà existantes. La révision dura quatre années, mais la version qui sortit en 1893 donnait enfin la juste place aux sections, passées entre-temps au nombre de 17.

### *Une section exemplaire*

Dans l'histoire de la Croix-Rouge suisse, la section de Winterthur a joué un rôle essentiel. Première «filiale» à se constituer sous l'impulsion d'une conjoncture internationale difficile, elle a su définir des tâches non seulement nécessaires en cas de conflit, mais utiles aussi en temps de paix: récolte de fonds, stockage de matériel sanitaire mais surtout formation de personnel sanitaire féminin. Cette dernière initiative sera appelée à un développement insoupçonnable alors, et qui formera pendant longtemps le «drapeau» de la Croix-Rouge suisse, derrière lequel s'assemblera une grande partie de son activité; car, s'il y avait bien en effet une activité utile pour le temps de guerre comme pour le temps de paix, c'était la formation des infirmières. Voilà donc un apport majeur de la section. Par sa volonté ferme d'avoir des activités au service de la population, la section de Winterthur a ainsi servi d'appui solide à la Société centrale, encore faible et incertaine dans ses démarches. De ce fait les responsables de Berne étaient d'ailleurs conscients, lorsqu'ils écrivaient que «cette section mérite en tout premier lieu la reconnaissance d'avoir été non seulement la première et la plus ancienne des sections sœurs, mais aussi d'avoir conçu, avec fermeté de propos, des activités pratiques et de les avoir menées à chef avec prudence et compétence, à une époque où la Société centrale n'était pas en mesure de prendre les devants» (Rapport annuel de la CRS, 1889–1895, p. 51). Enfin, elle a servi de modèle à d'autres sections qui un peu partout en Suisse se sont créées depuis. Ainsi lit-on encore dans le Rapport général cité: «Winterthur a montré de manière exemplaire ce que l'on peut faire avec un travail systématiquement poursuivi, même avec des moyens, au début, modestes.» (p. 54.) On ne pouvait pas mieux exprimer une dette de reconnaissance! □